AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0268
FR0013153541-FS0134

13 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 13 février 2019, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 février 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 310 234 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.